

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Brio Gold Inc.	17 mai 2017	Ontario
FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme RBC	17 mai 2017	Ontario
FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC		
FNB indiciel mondial d'obligations gouvernementales RBC (CAD – Couvert)		
FNB indiciel d'actions canadiennes RBC		
FNB indiciel d'actions américaines RBC		
FNB indiciel d'actions internationales RBC		
FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC		
Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC	23 mai 2017	Ontario
Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles RBC		
Fonds de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North	17 mai 2017	Ontario
Les Compagnies Loblaw limitée	17 mai 2017	Ontario
Portefeuille passif prudent CIBC	23 mai 2017	Ontario
Portefeuille passif équilibré CIBC		
Portefeuille passif équilibré de croissance CIBC		
Fonds indice obligataire mondial CIBC		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds d'actions canadiennes Landry	19 mai 2017	Québec
Fonds d'actions américaines Landry		- Ontario
Fonds d'actions mondiales Landry (parts de catégories A et F)		
Portefeuille FDP Équilibré	19 mai 2017	Québec
Portefeuille FDP Équilibré croissance		- Nouveau-Brunswick
Portefeuille FDP Équilibré revenu		- Ontario
Portefeuille FDP Obligations canadiennes		
Portefeuille FDP Gestion des liquidités		
Portefeuille FDP Revenu fixe court terme		
Portefeuille FDP Revenu fixe mondial		
Portefeuille FDP Actions canadiennes		
Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende		
Portefeuille FDP Actions américaines dividende		
Portefeuille FDP Actions globales		
Portefeuille FDP Actions américaines indiciel		
Portefeuille FDP Actions pays émergents (parts de série A)		
Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré	18 mai 2017	Ontario
Catégorie Scotia mixte titres à revenu fixe		
Catégorie Scotia de dividendes canadiens		
Catégorie Scotia mixte actions		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
canadiennes		
Catégorie Scotia mixte actions américaines		
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux		
Catégorie Scotia mixte actions internationales		
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia		
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia		
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia		
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia		
Enbridge Inc.	18 mai 2017	Alberta
FNB Horizons Indice de fonds de couverture Morningstar	23 mai 2017	Ontario
FNB Horizons Devises mondiales à rendement absolu		
Fonds canadien d'actions privilégiées Redwood ( <i>auparavant, le Fonds de titres privilégiés à taux variable Redwood</i> )	17 mai 2017	Ontario
Fonds de revenu infrastructure Redwood		
Fonds actions de croissance Redwood ( <i>auparavant, la Catégorie actions de croissance Redwood</i> )		
Fonds croissance du revenu Redwood ( <i>auparavant, la Catégorie croissance du revenu Redwood</i> )		
Catégorie d'obligations sans contraintes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Redwood Fonds stratégie d'actions mondiales Redwood ( <i>auparavant, la Catégorie stratégie d'actions mondiales Redwood</i> ) Fonds de répartition tactique de l'actif Redwood ( <i>auparavant, la Catégorie tactique Connected Wealth</i> ) Fonds d'actions de revenu de base Redwood ( <i>auparavant, la Catégorie de revenu de base Connected Wealth</i> )		
Fonds d'obligations à court terme imaxx ( <i>auparavant Fonds du marché monétaire imaxx</i> ) Fonds d'obligations canadiennes imaxx Fonds d'actions de croissance imaxx ( <i>auparavant Fonds d'actions canadiennes de croissance imaxx</i> ) Fonds d'actions mondiales de croissance imaxx Fonds canadien à versement fixe imaxx Fonds canadien de dividendes Plus imaxx ( <i>auparavant Fonds canadien de dividendes imaxx</i> )	18 mai 2017	Ontario
Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life	23 mai 2017	Ontario
Glacier Credit Card Trust	23 mai 2017	Ontario
goeasy Ltd.	23 mai 2017	Ontario
Mandat privé actif d'obligations de base Dynamique Mandat privé de stratégies actives de crédit Dynamique Mandat privé Catégorie de placements spécialisés Dynamique Mandat privé de répartition d'actif Dynamique Mandat privé Catégorie d'actions canadiennes Dynamique Mandat privé de rendement prudent Dynamique	18 mai 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Mandat privé Catégorie de rendement prudent Dynamique		
Mandat privé Catégorie d'actions mondiales Dynamique		
Mandat privé de rendement mondial Dynamique		
Mandat privé Catégorie de rendement mondial Dynamique		
Mandat privé de dividendes internationaux Dynamique		
Mandat privé de dividendes nord-américains Dynamique		
Mandat privé d'obligations à prime Dynamique		
Mandat privé Catégorie d'obligations à prime Dynamique		
Mandat privé tactique d'obligations Dynamique		
Mandat privé Catégorie d'actions américaines Dynamique		
Tradex Fonds d'obligations	23 mai 2017	Ontario
Tradex Fonds d'actions Limitée		
Tradex Fonds d'actions mondiales		
Vanguard Global Liquidity Factor ETF	18 mai 2017	Ontario
Vanguard Global Minimum Volatility ETF		
Vanguard Global Momentum Factor ETF		
Vanguard Global Value Factor ETF		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Aucune information.

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	19 mai 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	19 mai 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	19 mai 2017	19 octobre 2015
Banque de Montréal	17 mai 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 mai 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 mai 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 mai 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 mai 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 mai 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 mai 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 mai 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 mai 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 mai 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 mai 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 mai 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	23 mai 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	23 mai 2017	17 mai 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	23 mai 2017	17 mai 2016
Banque Laurentienne du Canada	18 mai 2017	20 décembre 2016
Banque Nationale du Canada	17 mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	17 mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	17 mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	17 mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	17 mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	18 mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	18 mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	19 mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	19 mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	19 mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	19 mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	23 mai 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	23 mai 2017	4 juillet 2016
Corporation Financière Power	18 mai 2017	7 décembre 2016
ECN Capital Corp.	17 mai 2017	23 novembre 2016
Enbridge Inc.	19 mai 2017	18 mai 2017
La Banque de Nouvelle-Écosse	17 mai 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 mai 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 mai 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 mai 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 mai 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 mai 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 mai 2017	31 octobre 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 mai 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 mai 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	17 mai 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	19 mai 2017	13 juin 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 6.6.2 Dispenses de prospectus

### Société Financière Daimler Canada Inc.

Vu la demande présentée par Société Financière Daimler Canada Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 13 avril 2017 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets à moyen terme garantis par Daimler AG pour un montant global de 400 millions de dollars, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 17 mai 2017.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2611531

Décision n°: 2017-FS-0049

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser

les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Alix Resources Corp.	2017-03-06	67 550 \$
Assure Holdings, Inc.	2017-03-02	2 982 500 \$
Aurcana Corporation	2017-02-27	3 458 704 \$
Autonom, Solutions de Financement aux Consommateurs Inc.	2017-02-27 au 2017-03-08	1 025 000 \$
Banyan Gold Corp.	2017-03-08	799 550 \$
BonTerra Resources Inc.	2017-03-02	13 974 800 \$
CNH Capital Canada Receivables Trust	2017-03-03	221 326 000 \$
Cobalt Power Group Inc.	2017-03-08	480 000 \$
Corporation Aurifère Reunion	2017-03-09	713 366 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds de placement immobilier Crombie	2017-03-03	75 000 000 \$
Future Farm Technologies Inc.	2017-03-07	2 071 174 \$
Goldstar Minerals Inc.	2017-03-14	78 539 \$
Guyana Goldstrike Inc.	2017-03-09	2 863 984 \$
Highland Copper Company Inc.	2017-02-22	1 914 909 \$
IAMGold Corporation	2017-03-09	19 999 765 \$
iAnthus Capital Holdings, Inc.	2017-02-28	20 000 000 \$
IDM Mining Ltd.	2017-03-07	15 248 000 \$
Invictus MD Strategies Corp.	2017-03-02	16 218 065 \$
JDL Gold Corp.	2017-03-02	80 278 172 \$
Kensington Private Equity Fund	2017-03-03	7 190 675 \$
Le Château Mont Sainte-Anne Inc.	2017-02-17	195 000 \$
Metro inc.	2017-02-27	400 000 000 \$
Mitsubishi UFJ Financial Group, Inc.	2017-02-22	69 231 750 \$
Parker-Hannifin Corporation	2017-02-24	13 075 014 \$
Plaza Retail REIT	2017-02-28	6 000 000 \$
Romspen Mortgage Investment Fund	2017-03-01	12 588 000 \$
The Hypothecary Corporation	2017-03-09	1 869 719 \$
The Republic of El Salvador	2017-02-28	2 649 600 \$
VVC Exploration Corporation	2016-12-02	108 750 \$

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
-------------------	-------------------	----------------------------

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Analytic Global Low Volatility Equity Fund	2016-01-07 au 2016-12-29	4 781 810 \$
Analytic U.S. Low Volatility Equity Fund	2016-01-26 au 2016-12-23	900 203 \$
Canadian Dollar Liquidity Fund	2016-01-01 au 2016-12-31	2 869 887 299 \$
Curvature Fund LP	2015-12-31 au 2016-12-31	12 084 000 \$
DaVinci Alternative Income Fund	2015-12-31 au 2016-11-30	4 603 100 \$
DaVinci Private Debt Fund	2015-12-31 au 2016-11-30	3 191 000 \$
Fonds à revenu stratégique Manuvie	2015-01-02 au 2015-12-31	188 610 196 \$
Fonds à revenu stratégique Manuvie	2016-01-04 au 2016-12-28	258 914 903 \$
Fonds AlphaFixe Prêts bancaires à taux variable	2016-01-01 au 2016-12-31	438 438 255 \$
Fonds AlphaFixe Prêts bancaires à taux variable	2015-01-01 au 2016-12-31	190 517 945 \$
Fonds AlphaFixe Rendement Plus	2016-01-01 au 2016-12-31	155 317 083 \$
Fonds AlphaFixe Rendement Plus	2015-01-01 au 2015-12-31	83 294 431 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds cible canadienne Manuvie	2015-01-02 au 2016-12-24	11 294 341 \$
Fonds cible canadienne Manuvie	2016-01-04 au 2016-12-28	8 538 373 \$
Fonds d'actions américaines à grande capitalisation Manuvie	2015-01-02 au 2015-12-24	74 340 759 \$
Fonds d'appréciation d'actions internationales Manuvie	2016-04-01 au 2016-12-28	23 118 888 \$
Fonds d'obligation de sociétés Manuvie	2015-01-02 au 2015-12-24	45 095 622 \$
Fonds d'obligations à rendement élevé Manuvie	2015-01-02 au 2015-12-24	54 694 271 \$
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	2016-01-04 au 2016-12-28	28 118 888 \$
Fonds d'actions Letko Brosseau Inc.	2016-12-30	1 750 000 \$
Fonds d'appréciation d'actions internationales Manuvie	2016-01-06 au 2016-12-28	23 770 333 \$
Fonds de revenu à taux variable Manuvie	2015-01-05 au 2015-12-24	6 228 792 \$
Fonds de revenu à taux variable Manuvie	2016-01-04 au 2016-12-28	1 766 276 \$
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	2016-01-04 au 2016-12-28	7 506 913 \$
Fonds immobilier mondial Manuvie	2015-01-05 au 2015-12-24	8 372 636 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds immobilier mondial sans restriction Manuvie	2016-11-01 au 2016-12-28	13 051 625 \$
Fonds mondial d'infrastructures Manuvie	2015-01-02 au 2015-12-24	22 321 195 \$
Fonds mondial d'infrastructures Manuvie	2016-01-04 au 2016-12-28	4 128 814 \$
Fonds obligations Manuvie	2015-01-02 au 2015-12-24	62 916 154 \$
Fonds obligations Manuvie	2016-01-04 au 2016-12-28	22 323 619 \$
GMO Emerging Country Local Dept Investment Fund	2016-07-27 au 2016-10-26	321 270 000 \$
Integra Emerging Markets Equity Fund	2016-01-29 au 2016-12-23	26 559 062 \$
Invesco Balanced-Risk Allocation Pool	2016-01-07 au 2016-12-30	4 084 520 \$
Invesco Global Targeted Returns Pool	2016-02-29 au 2016-12-30	33 037 294 \$
Letko Brosseau fonds d'actions	2016-01-04 au 2016-12-30	58 239 570 \$
Letko Brosseau fonds d'actions - investisseurs internationaux	2016-01-29 au 2016-12-30	550 006 \$
Letko Brosseau fonds d'actions canadiennes	2016-06-10	10 \$
Letko Brosseau fonds d'actions de marchés émergents	2016-01-12 au 2016-12-29	152 997 495 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Letko Brosseau fonds d'actions internationales	2016-01-20 au 2016-12-30	30 259 966 \$
Letko Brosseau fonds d'intégrité sociale	2016-01-29 au 2016-12-30	17 010 048 \$
Letko Brosseau fonds d'obligation long-terme	2016-03-31 au 2016-12-19	1 819 494 \$
Letko Brosseau fonds d'obligations	2016-01-29 au 2016-12-30	900 639 \$
Letko Brosseau Fonds équilibré	2016-01-05 au 2016-12-31	64 325 965 \$
Letko Brosseau fonds équilibré ESG	2016-01-29 au 2016-12-30	1 110 038 \$
Letko Brosseau fonds RER d'actions	2016-12-30	111 476 502 \$
Letko Brosseau fonds RER d'actions internationales	2016-01-13 au 2016-12-30	54 287 428 \$
Letko Brosseau fonds RER d'obligations	2016-01-12 au 2016-12-30	14 375 921 \$
Letko Brosseau fonds RER équilibré	2016-01-04 au 2016-12-30	79 650 541 \$
VALUE CONTRARIAN EQUITY FUND	2016-03-01, 2016-04-01, 2016-07-01 et 2016-10-01	1 710 000 \$
Waratah Energy Limited Partnership	2016-02-01 au 2016-11-01	11 515 040 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Waratah One Trust	2016-01-04 au 2016-12-01	115 823 522 \$
Waratah Performance Trust	2016-01-04 au 2016-12-01	14 622 352 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **Brio Gold Inc.**

Vu la demande présentée par Brio Gold Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 mai 2017 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexe visée » : l'annexe de la circulaire intitulée « Schedule B 2016 Omnibus Incentive Plan »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 24 mars 2017 laquelle sera intégrée par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de l'annexe visée;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : le rapport financier intermédiaire de l'émetteur pour la période terminée le 31 mars 2017 et le rapport de gestion correspondant, la circulaire et la notice annuelle de l'émetteur datée du 30 mars 2017;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 17 mai 2017 ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2012-PDG-0059;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Gilles Leclerc, surintendant des marchés de valeurs, en date du 12 mai 2017 en faveur de Lucie J. Roy, directrice principale du financement des sociétés laquelle est valable pour la période allant du 15 au 26 mai 2017 inclusivement;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. l'émetteur compte déposer le prospectus dans toutes les provinces du Canada;
3. l'annexe visée n'a été jointe à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;
4. la circulaire contient un résumé de l'annexe visée;
5. l'inclusion de l'annexe visée dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française de ces documents soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 16 mai 2017.

Lucie J. Roy  
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2017-SMV-0023

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).